

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

-----  
**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

-----  
**CANTON DE ROYAN**

-----  
**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 06.128**

L'An deux Mille Six, le 29 décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur LE GUEUT, Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION**

Le 22 décembre 2006

**DATE D'AFFICHAGE**

Le 22 décembre 2006

**ETAIENT PRESENTS** : M. LE GUEUT, Mme MONTRON, Mme GEOFFROY, Mme LECOMTE, M. BOISNARD, M. BOURGEOIS, M. DENIS, Adjoints.

Melle BARRAUD-DUCHÉRON, M. BIRON, M. CAU, M. COASSIN, Mme CROUÉ, Mme DAVID-COURTIN, Mme DOUMECQ, Mme DURAND, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme JOLY, M. MERLE, Mme MOINET, Mme PELTIER, M. RAYMOND, M. SIMONNET, Mme TERRIEN, Mme TURPIN, Conseillers Municipaux.

**ETAIENT REPRESENTES** :

M. HUGENDBLER représenté par Mme GEOFFROY  
M. MOST représenté par M. LE GUEUT  
M. CHABANEAU représenté par Mme DAVID-COURTIN  
M. FAVRE représenté par Mme PELTIER  
Mme LABEYRIE représentée par Mme MONTRON  
M. POTENNEC représenté par Mme MOINET

**ABSENTS -EXCUSES** : M. BUJARD, Mme ISENDICK

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 25  
Nombre de votants : 31

Madame TURPIN a été élue Secrétaire de Séance.

**OBJET** : CONSTRUCTION DE L'UNITE DE TRAITEMENT DES PESTICIDES  
STATION EAU POTABLE DE LA BOURGEOISIE : ACQUISITION DE PARCELLES  
SUR LA COMMUNE DE SAUJON

**VOTE** : UNANIMITE

Par délibération en date du 1<sup>er</sup> mars 2005, l'Assemblée Délibérante a autorisé les études et les travaux nécessaires à l'implantation d'une unité de traitement des pesticides sur le site de pompage d'eau potable de La Bourgeoisie à Saujon.

Le 30 août 2006, un dossier de permis de construire a été déposé auprès des services compétents de la D.D.E. de Saujon qui ont opposé un refus, le 13 septembre 2006, au motif de non présentation de document attestant d'une servitude autorisant le passage sur le chemin d'accès à la station.

En conséquence, l'acquisition de la parcelle cadastrée AP 19, bien commun à usage de chemin, ainsi qu'une bande de terre située de part et d'autre sur les parcelles cadastrées AP18, 20 et 21 sont nécessaires à la poursuite de ce dossier.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

OUI l'exposé du RAPPORTEUR,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 05.003 en date du 1<sup>er</sup> mars 2005,

VU l'avis formulé par le service de la D.D.E. concernant la demande de permis de construire d'une unité de traitement des pesticides sur la commune de Saujon,

VU l'accord verbal des propriétaires concernés,

APRES en avoir délibéré,

### **D E C I D E**

- D'acquérir une parcelle de terrain cadastrée AP 19 d'une superficie de 987 m<sup>2</sup>, appartenant en copropriété à monsieur Maurice CHENET, madame Josette BERTRAND, monsieur Pierre BERTRAND et monsieur Jean-Michel BERTRAND,
- D'acquérir une bande de terrain d'une superficie de 100 m<sup>2</sup>, issue de la parcelle AP 18 appartenant à monsieur James BRASSAUD,
- D'acquérir une bande de terrain issue des parcelles AP 20 pour 50 m<sup>2</sup>, et AP 21 pour 25 m<sup>2</sup>, appartenant à monsieur Pierre BERTRAND et monsieur Jean-Michel BERTRAND,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer toutes les pièces nécessaires à l'élaboration et à la signature des actes de vente,
- De désigner Maître CHARPIAT, notaire à Saujon, afin de se charger de la réalisation de ces ventes,
- D'imputer les dépenses correspondantes à l'article 21.11 Fonction 824 du budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 8 janvier 2007

Le Maire,  
H. LE GUEUT